

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 terDOSSIER PEDAGOGIQUESECTION**1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) Libre confessionnel (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

30/09/02

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de la section :**CHAUFFEUR-LIVREUR**

CODE :

251300S20E1

3. Finalités de la section :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Classement de la section : (1) Enseignement secondaire du degré : (1) inférieur (1) supérieur (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

**Certificat de qualification de «CHAUFFEUR-LIVREUR»
spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion
sociale**

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page

(1)

Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

Code de la section : **25 13 00 S20 E1**

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Français de base	ESIT	03 01 05 U11 E1	001		60
Mathématiques appliquées au domaine technique	ESIT	01 22 05 U11 E1	001		80
Chauffeur livreur : organisation de la distribution	ESST	25 13 01 U21 E1	205	X	80
Chauffeur-livreur : conduite	ESST	25 13 02 U21 E1	205	X	240
Chauffeur-livreur : technologies de l'information et de la communication	ESST	25 13 03 U21 E1	205		80
Chauffeur-livreur : mesures d'urgence	ESST	25 13 04 U21 E1	205	X	60
Communication : expression orale et écrite, législation professionnelle dans le milieu industriel	ESST	03 50 09 U21 D1	001		40
Stage : chauffeur-livreur	ESST	25 13 05 U21 E1	205	X	400
Epreuve intégrée de la section : chauffeur livreur	ESSQ	25 13 00 U22 E1	205		60

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1100
B) nombre de périodes professeur (2)	700

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) : Repris en annexe n° 3 de 3 pages

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) : NEANT

ARLON, le 23 octobre 2002.

Jacques SOBLET, inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

14 NOV. 2002

Date :

A. COLLINET
Signature : ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

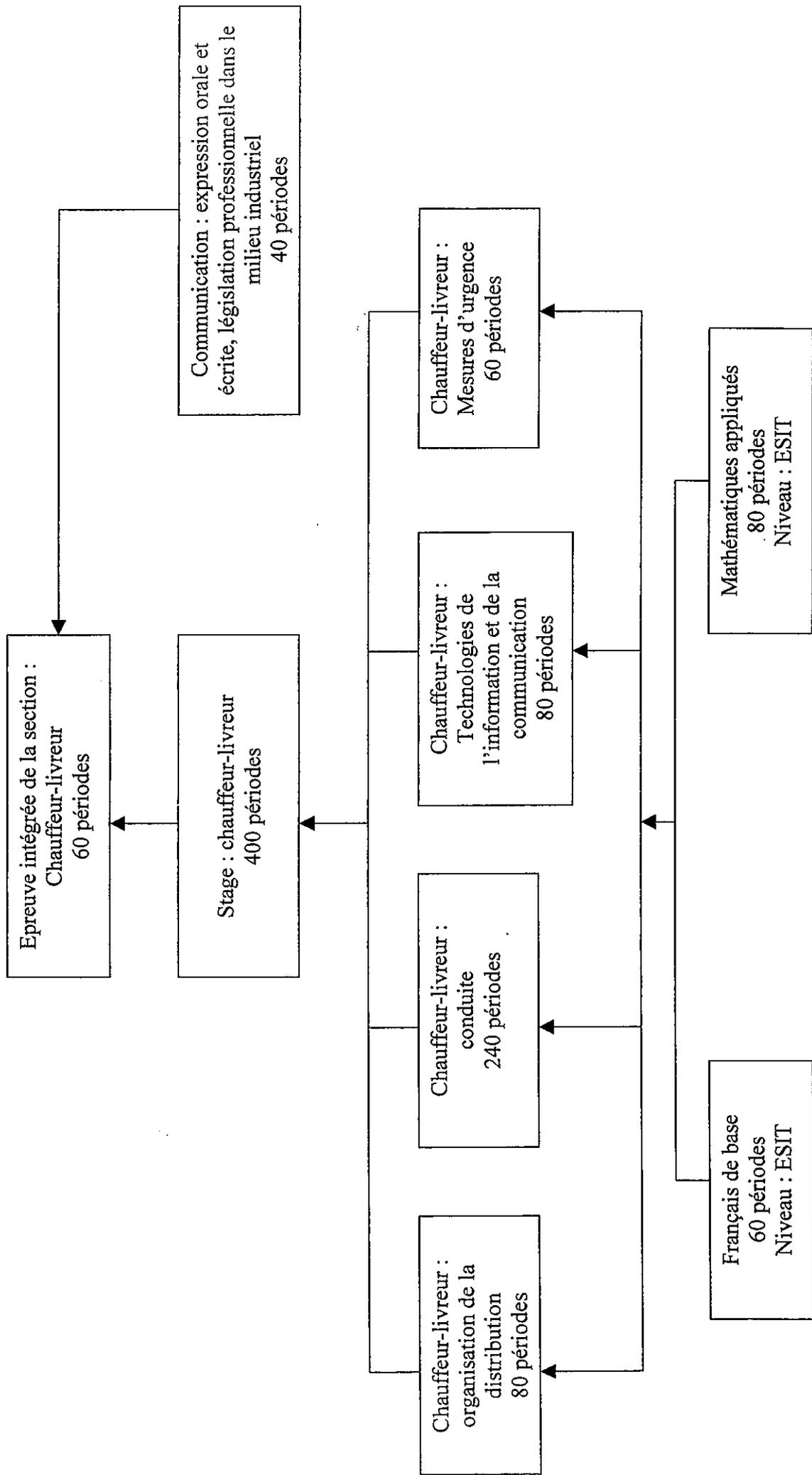
1.2. FINALITES PARTICULIERES

La section vise à permettre à l'étudiant :

- de CONDUIRE un véhicule de moins de 3.5 tonnes et d'ASSURER la livraison de produits ou l'enlèvement de marchandises en recourant aux divers engins de manutention;
- PLANIFIER l'organisation de sa tournée et d'ASSURER la maintenance de premier niveau du véhicule ;
- de COMMUNIQUER avec sa clientèle et d'UTILISER les moyens modernes de communication
- d'UTILISER un ordinateur comme outil de consultation ou d'encodage et de TRANSMETTRE des données liées à sa fonction
- de RESPECTER les règles de conduite et de sécurité adaptées à la conduite du véhicule utilisée, (code de la route) les dispositions en matière de sécurité (matières dangereuses), d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

TABLEAU DE CAPITALISATION DE LA SECTION : CHAUFFEUR-LIVREUR

Annexe 2
Le 09 septembre 2002



MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

CHAUFFEUR -LIVREUR

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale le 26/04/01

CHAUFFEUR-LIVREUR

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le chauffeur-livreur est un agent d'exécution dont le rôle est d'assurer :

- ◆ La conduite d'un véhicule, (véhicules de moins de 3.5 tonnes) ;
- ◆ La livraison de produits ou l'enlèvement de marchandises ainsi que l'organisation de sa tournée ;
- ◆ La maintenance de premier niveau du véhicule.

Le chauffeur livreur est amené à avoir des contacts avec la clientèle. Dans cette optique, il doit être une personne capable de communiquer et d'utiliser les moyens modernes de communication

Le chauffeur- livreur peut travailler seul ou exercer, selon les cas, des fonctions d'encadrement. Dans ces deux optiques de travail, il est aussi capable d'utiliser un ordinateur comme outil de consultation ou d'encodage et de transmettre des données liées à sa fonction

Pour accomplir ces différents travaux, le chauffeur livreur doit respecter les règles de conduite et de sécurité adaptées à la conduite du véhicule utilisée, (code de la route) les dispositions en matière de sécurité (matières dangereuses), d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

II - TACHES

Sur le plan de la conduite du véhicule :

- ◆ conduire son véhicule dans le respect du code de la route ;
- ◆ choisir l'itinéraire le plus approprié pour effectuer la ou les livraisons demandées ;
- ◆ prendre en charge, effectuer les contrôles de routine et veiller au bon entretien du véhicule ;
- ◆ intervenir en cas de panne ou d'accident dans le respect de la législation en vigueur ;
- ◆ s'adapter à l'évolution technologique des véhicules de livraison.

Sur le plan de la livraison des marchandises :

- ◆ porter, déplacer, charger, et décharger manuellement ou à l'aide de véhicules de manutention les marchandises en tenant compte :
 - de l'espace disponible et des délais de livraison,
 - des différents conditionnements, emballages, étiquetages,
 - des normes de sécurité générales et relatives aux produits manipulés, y compris les matières dangereuses,
 - de leurs spécificités (volume, poids, nature, fragilité, ...),
 - de la législation en vigueur ;
- ◆ s'adapter à l'évolution technologique de la spécialité.

Sur le plan de la communication :

- ◆ Utiliser le matériel de communication adéquat (fax, GSM, courrier électronique, GPS,...) ;
- ◆ établir, renseigner ou faire compléter par l'expéditeur (enlèvement) ou le destinataire(livraison) les documents correspondants ;
- ◆ tenir à jour les différents documents administratifs liés à sa fonction ;
- ◆ entretenir des contacts avec la clientèle ;
- ◆ représenter l'entreprise et s'intégrer dans la logistique de l'entreprise ;
- ◆ s'adapter à l'évolution technologique de la spécialité.

III - DEBOUCHES

- ◆ entreprises privées ;
- ◆ entreprises publiques ;
- ◆ autres.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION : CHAUFFEUR-LIVREUR

Annexe 4 - page 1
Date : 09 septembre 2002

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code régime 1 définitif	Code dom form	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code dom form	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso	Code dom form	Intitulé régime 2	Niveau	Type form	Nombre périodes
NEANT		NEANT		205	Chauffeur-livreur	NEANT		NEANT			
S E C T I O N											
NEANT		NEANT		001	Français de base	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT	01 22 05 U11 E1	001	Mathématiques appliqués	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT	25 13 01 U21 E1	205	Chauffeur-livreur : organisation de la distribution	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT	25 13 02 U21 E1	205	Chauffeur-livreur : conduite	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT	25 13 03 U21 E1	205	Chauffeur -livreur : technologies de l'information et de la communication	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT	25 13 04 U21 E1	205	Chauffeur livreur : mesures d'urgence	NEANT		NEANT			
035009U21D1	001	Communication : expression orale et écrite, législation professionnelle dans le milieu industriel				NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT	25 13 05 U21 E1	205	Stage : chauffeur-livreur	NEANT		NEANT			
NEANT		NEANT	25 13 00 U22 E1	205	Epreuve intégrée de la section : chauffeur-livreur	NEANT		NEANT			

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre-confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre-non-confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

30/09/02
**2. Intitulé de l'unité de formation :****FRANÇAIS DE BASE**

CODE DE L'U.F.

030105UM E1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :O (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition
du degré : ● (1) inférieurO (1) qualification
O (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 0301 05 U1 E1	Code du domaine de formation : 001
--	---

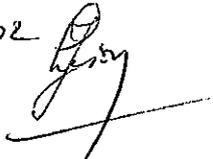
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Français	CT	B	48
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) : *Accord*

le 04/11/02


b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

14 NOV. 2002

Date :

Signature :


A. COLLINET
ADM. PEDAG.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FRANÇAIS DE BASE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES SPECIFIQUES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de comprendre, d'exprimer et de communiquer, oralement et par écrit, un message simple portant sur des situations de la vie quotidienne, d'intérêt général ou professionnel, en veillant à la correction du vocabulaire et de l'orthographe.

FRANÇAIS DE BASE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

- de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - ⇒ se présenter et donner ses coordonnées ;
 - ⇒ expliquer sa motivation pour la formation ;
- de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

C.E.B.

FRANÇAIS DE BASE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation à prévoir

FRANÇAIS DE BASE

4. PROGRAMME DU COURS

L'étudiant sera capable :

en compréhension orale et écrite,

- ◆ de COMPRENDRE un message simple, lu à haute voix ou enregistré, comportant un vocabulaire courant et une syntaxe simple et portant sur des situations de la vie quotidienne ou de la vie professionnelle ;
- ◆ de CLASSER les idées d'un texte simple, lu ou dicté ;
- ◆ de les REMETTRE dans l'ordre de leur déroulement chronologique et de distinguer l'essentiel de l'accessoire ;
- ◆ de CONSULTER les médias pour obtenir des informations relatives à la profession ;
- ◆ de RECOURIR à des livres de références (dictionnaires, annuaires téléphoniques, ...);

en expression orale,

- ◆ de LIRE à haute voix un texte de manière fluide et distincte, avec une prononciation suffisamment claire ;
- ◆ de S'EXPRIMER sur les différents thèmes abordés en classe ;
- ◆ de PRESENTER un bref exposé (sans lire) sur un sujet préparé en veillant à l'utilisation du vocabulaire adéquat ;
- ◆ de DEFENDRE et d'ARGUMENTER une opinion ou un choix ;

en expression écrite,

- ◆ de PRENDRE des notes claires et ordonnées ;
- ◆ de DISPOSER un texte (ou une lettre) avec mise en paragraphes et ponctuation ;
- ◆ d'UTILISER des livres de références (dictionnaires, grammaires, ...) pour obtenir la meilleure correction orthographique possible ;
- ◆ d'APPLIQUER les règles générales d'orthographe, de ponctuation, les majuscules et les accents ;
- ◆ de CONJUGUER les auxiliaires avoir et être, les verbes réguliers et les verbes irréguliers les plus courants, ceci en fonction des circonstances et des besoins rencontrés ;
- ◆ de REDIGER un bref résumé d'un texte portant sur une situation professionnelle en utilisant des phrases correctement construites.

FRANÇAIS DE BASE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de **REPONDRE** par écrit à un questionnaire portant sur un texte d'intérêt général ou professionnel ;
- ◆ d'**ARGUMENTER** oralement ses réponses ;
- ◆ de **REDIGER** un texte clair pour exprimer son avis sur un problème d'actualité vu en classe.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence des réponses apportées,
- ◆ la présentation de l'expression écrite,
- ◆ la correction de l'expression tant orthographique que syntaxique.

FRANÇAIS DE BASE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant .

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau :**

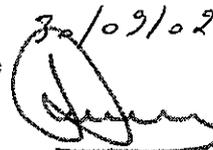
X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

30/09/02
**2. Intitulé de l'unité de formation :****MATHEMATIQUES APPLIQUEES AU DOMAINE
TECHNIQUE**

CODE DE L'U.F. 012205 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001
-------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :Reprises en annexe n° **1** de 1 page**4. Capacités préalables requises :**Reprises en annexe n° **2** de 2 pages**5. Classement de l'unité de formation :**O (1) Enseignement secondaire de :
du degré :O (1) transition
O (1) inférieurO (1) ~~qualification~~
O (1) ~~supérieur~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil
supérieur :Signature du Président du
Conseil supérieur :**6. Caractère occupationnel :** O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° **3** de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° **4** de 2 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 012205 U11E1	Code du domaine de formation : 001
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

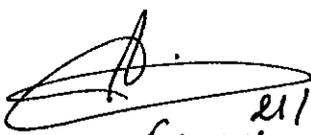
Horaire minimum :

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Mathématiques appliquées	CT	B	64
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

V

12. Réserve au Service d'inspection :

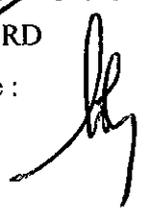
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Ucar

 21/11/02.
 Erwinhe

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : **14 NOV. 2002**

Signature : **A. COLLINET
ADM. PEDAG.**

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

MATHEMATIQUES APPLIQUEES AU DOMAINE TECHNIQUE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIÈRES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de DECOUVRIR le raisonnement mathématique et ses corollaires (logique, clarté, précision) et son utilité dans la résolution de problèmes techniques ;
- de RESOUDRE des applications techniques relevant de notions mathématiques de base comme :
 - ⇒ le calcul sur les nombres réels,
 - ⇒ la perspective cavalière de différents volumes,
 - ⇒ la représentation et l'interprétation d'un graphique, d'un tableau et d'un diagramme,
 - ⇒ la résolution de problèmes simples de proportionnalité,
 - ⇒ les relations géométriques et trigonométriques appliquées au triangle rectangle ;
- d'EVALUER la plausibilité des résultats obtenus et de les INTERPRETER ;
- d'UTILISER à bon escient une calculatrice dans la résolution des problèmes traités.

MATHEMATIQUES APPLIQUEES AU DOMAINE TECHNIQUE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En mathématique :

l'étudiant sera capable :

- de CALCULER en :
 - en maîtrisant le système de numération en base 10 ;
 - en opérant sur des nombres naturels et des nombres décimaux limités au millième (addition, soustraction, multiplication, division de nombres positifs) ;
 - en utilisant les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - en prenant une fraction ou un pourcentage d'un nombre ;
- de STRUCTURER l'espace et ses composants par:
 - la différenciation des solides et des figures planes classiques ;
 - le calcul du périmètre et de l'aire de ces figures planes ;
 - le calcul de l'aire et du volume de ces solides ;
 - la construction, dans un plan donné, d'une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- de MESURER, notamment :
 - de mesurer et de construire un angle à l'aide du rapporteur ;
 - de pratiquer les conversions de mesure de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie (cas simples).

en français :

l'étudiant sera capable :

- de LIRE et de COMPRENDRE un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - consulter des ouvrages de référence familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

MATHEMATIQUES APPLIQUEES AU DOMAINE TECHNIQUE

- de S'EXPRIMER oralement et par écrit afin :
 - de produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs) au message simple mais clair.
- A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.
- L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture seront lisibles.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le certificat d'études de base.

MATHEMATIQUES APPLIQUEES AU DOMAINE TECHNIQUE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière à prévoir

MATHEMATIQUES APPLIQUEES AU DOMAINE TECHNIQUE

4. PROGRAMME DU COURS

Remarques méthodologiques préliminaires.

Le programme propose une construction progressive de concepts mathématiques.

Des activités et des situations-problèmes significatives dans le contexte d'études à caractère technique pourront conduire à une structuration théorique qui sera réinvestie dans d'autres contextes.

Les notions décrites ci-dessous pourront être abordées et exploitées au travers de situations significatives pour l'étudiant en relation avec son vécu social ou scolaire (en référence aux domaines techniques liés à l'orientation de ses études.

Cette méthodologie appelle une coordination des professeurs de mathématiques de tous les niveaux et de leurs collègues de cours techniques.

L'étudiant sera capable :

- d'IDENTIFIER et d'EFFECTUER des opérations dans des situations variées (nombres entiers, nombres décimaux, fractions munis d'un signe y compris l'élevation à une puissance)
- d'ESTIMER, avant d'opérer, l'ordre de grandeur d'un résultat ;
- de CHOISIR et d'UTILISER avec pertinence le calcul mental, le calcul écrit ou la calculatrice en fonction de la situation ;
- de RESPECTER les priorités des opérations ;
- d'EFFECTUER un calcul comportant plusieurs opérations à l'aide d'une calculatrice en sachant estimer la plausibilité du résultat ;
- d'UTILISER les conventions d'écriture mathématiques ;
- de RESOUDRE et de VERIFIER une équation du premier degré à une inconnue issue d'un problème simple ;
- d'ASSOCIER un point à ses coordonnées dans un repère (droite, repère cartésien) ;
- de CONSTRUIRE les figures géométriques de base à l'aide d'instruments (triangle, carré, polygones,...) ;
- d'ENONCER les propriétés de côtés et d'angles dans la construction de quadrilatères et de triangles ;
- de DESSINER un volume élémentaire (cube, parallélépipède, pyramide,...) en perspective cavalière ;
- de DESSINER un volume complexe en perspective cavalière au départ de deux ou plusieurs volumes simples ;

MATHEMATIQUES APPLIQUEES AU DOMAINE TECHNIQUE

- de REPERER des éléments en vraie grandeur dans la représentation plane d'un objet de l'espace ;
- de CONSTRUIRE et d'UTILISER des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes (décomposer une surface complexe en plusieurs surfaces élémentaires, décomposer un volume complexe en plusieurs volumes élémentaires) ;
- de DEFINIR et de CONSTRUIRE les droites remarquables d'un triangle ;
- d'UTILISER les préfixes déca, déci, hecto, kilo, centi, milli,... ;
- de PRATIQUER les conversions simples et usuelles des différentes unités de mesure du système métrique international ;
- d'INTERPRETER un tableau de nombres, un graphique, un diagramme ;
- de REPRESENTER des données par un graphique, un diagramme ;
- d'ADDITIONNER et de SOUSTRAIRE deux grandeurs fractionnées ;
- de CALCULER des pourcentages ;
- de RESOUDRE des problèmes simples de proportionnalité directe y compris le calcul d'un pourcentage et la règle de trois;
- de DETERMINER le rapport entre deux grandeurs et de PASSER d'un rapport au rapport inverse ;
- de TRANSFORMER une égalité pour isoler un de ses éléments ;
- de RESOUDRE des problèmes se ramenant à l'application :
 - ⇒ de la relation qui lie les angles d'un triangle,
 - ⇒ du théorème de Thalès,
 - ⇒ du théorème de Pythagore,
- de DEFINIR le sinus, le cosinus, la tangente d'un angle d'un angle aigu dans un triangle rectangle;
- de CALCULER, dans une figure donnée, des longueurs de côtés et des amplitudes d'angles en utilisant les formules du triangle rectangle.

MATHEMATIQUES APPLIQUEES AU DOMAINE TECHNIQUE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une situation-problème liée à un domaine technique et relevant

- ⇒ *du calcul sur les nombres réels,*
 - ⇒ *de la représentation d'un graphique, d'un tableau et d'un diagramme,*
 - ⇒ *la résolution de problèmes simples de proportionnalité,*
 - ⇒ *les relations géométriques et trigonométriques appliquées au triangle rectangle ;*
- ◆ d'ANALYSER les composants de la situation et de la traduire en langage mathématique ;
 - ◆ de GERER les données et de les organiser ;
 - ◆ de CALCULER et d'INTERPRETER la solution en fonction du contexte du problème.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rigueur et la cohérence dans l'argumentation et le raisonnement,
- ◆ la précision dans les calculs,
- ◆ la plausibilité des résultats.

MATHEMATIQUES APPLIQUEES AU DOMAINE TECHNIQUE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau :**

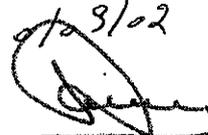
X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

30/09/02
**2. Intitulé de l'unité de formation :****CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA
DISTRIBUTION**

CODE DE L'U.F

251301021E1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

O (1) transition

O (1) qualification

du degré :

O (1) inférieur

O (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 25 13 01 U21 E1	Code du domaine de formation : 205
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

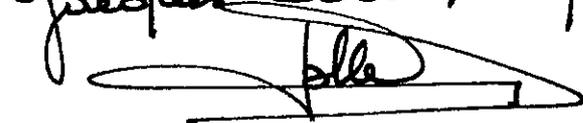
<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Lecture de cartes et problèmes	CT	B	32
Méthodes de planification	CT	B	16
Documents de transport	CT	B	16
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

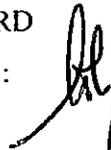
*Néouet. Arlon, le 23 octobre 2002.
Jacques Soblet, inspecteur.*



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : **14 NOV. 2002**

Signature : **A. COLLINET
ADM. PEDAG.**

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES SPECIFIQUES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'ETABLIR un itinéraire de transport tenant compte des contraintes économiques ainsi que des contraintes susceptibles d'entraver le bon fonctionnement du transport ;
- de RESOUDRE des problèmes spécifiques à la fonction de chauffeur-livreur ;
- de REMPLIR et d'INTERPRETER correctement tous les documents liés au transport de la marchandise ;
- De DEVELOPPER des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

face à une situation-problème liée à un domaine technique et relevant

- ⇒ *du calcul sur les nombres réels,*
- ⇒ *de la représentation d'un graphique, d'un tableau et d'un diagramme,*
- ⇒ *la résolution de problèmes simples de proportionnalité,*
- ⇒ *les relations géométriques et trigonométriques appliquées au triangle rectangle ;*

- d'ANALYSER les composants de la situation et de la traduire en langage mathématique ;
- de GERER les données et de les organiser ;
- de CALCULER et d'INTERPRETER la solution en fonction du contexte du problème.

En français,

- de REpondre par écrit à un questionnaire portant sur un texte d'intérêt général ou professionnel ;
- d'ARGUMENTER oralement ses réponses ;
- de REDIGER un texte clair pour exprimer son avis sur un problème d'actualité vu en classe.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou
Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou
Attestation de réussite des unités de formation « Mathématiques appliquées au domaine technique » et « Français de base » dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de lecture de cartes et problèmes, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. LECTURE DE CARTES ET PROBLEMES

En disposant de cartes géographiques de la Belgique et/ou en disposant d'une structure informatique opérationnelle et en recourant au vocabulaire technique le plus approprié :

- d'EXPLIQUER et d'INTERPRETER la légende d'une carte géographique,
- de SITUER les grandes villes de Belgique
- de SITUER les principales villes des différentes provinces de la Belgique,
- de INTERPRETER la signification d'une échelle mentionnée sur une carte géographique,
- de SITUER les grands axes routiers du pays et ceux des différentes provinces de la Belgique,
- de RETROUVER un lieu ou une adresse au départ d'une explication orale,
- d'ETABLIR un itinéraire pour se rendre jusqu'à un lieu indiqué en se servant d'un plan ou d'une carte et en respectant des contraintes imposées,
- d'UTILISER un logiciel « assistant d'itinéraire » pour établir l'itinéraire le plus économique.
- de CALCULER une distance réelle à partir d'une distance mesurée sur une carte,
- de CALCULER le prix d'un itinéraire en fonction du prix au kilomètre,
- de CALCULER le temps nécessaire pour un déplacement en fonction de la vitesse et de la distance,
- de CALCULER la consommation d'un véhicule,
- de CALCULER le coût au km d'un véhicule en fonction de données précises.

4.2. METHODES DE PLANIFICATION

En fonction de données précises (marchandises à livrer, priorité de la clientèle, heures d'ouverture et de fermeture,...) concernant une situation concrète de travail, l'étudiant sera capable de PLANIFIER et d'ORGANISER sa journée afin d'effectuer son travail de la manière la plus rentable pour son employeur et la plus satisfaisante pour ses clients.

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

4.3. DOCUMENTS DE TRANSPORT

Au départ des documents nécessaires à la fonction de chauffeur-livreur, l'étudiant sera capable :

- de VERIFIER un CMR (certificat de mise à la route)
- de REMPLIR un bon de livraison,
- d'IDENTIFIER et d'UTILISER judicieusement les documents suivants : une facture, une note de crédit, un bon de livraison ou de commande, un CMR.

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en disposant de cartes géographiques et/ou d'une structure informatique opérationnelle, des documents spécifiques à la fonction de chauffeur-livreur et en utilisant le vocabulaire technique approprié :

- d'ETABLIR l'itinéraire du transport des marchandises en tenant compte des contraintes économiques pour en rédiger sa feuille de route ;
- de REMPLIR et de VERIFIER la validité de tous les documents personnels et professionnels permettant d'effectuer le transport dans de bonnes conditions ;
- de CALCULER le coût d'une course en fonction de contraintes définies préalablement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- du choix pertinent de l'itinéraire établi ;
- du respect des contraintes données pour établir l'itinéraire demandé ;
- l'exhaustivité des informations contenues dans les différents documents personnels et professionnels ;
- la rigueur du raisonnement dans le calcul du coût d'une course.

CHAUFFEUR-LIVREUR : ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine étudié.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

30/09/02
**2. Intitulé de l'unité de formation :****CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE**

CODE DE L'U.F.

251302 U21 E1CODE DU DOMAINE DE FORMATION : **205****3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

O (1) transition

O (1) ~~qualification~~du degré : O (1) ~~inférieur~~

O (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 3 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 251302021E1	Code du domaine de formation : 205
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Chauffeur- livreur : conduite	PP	L	160
Manutentions de choses et de personnes	PP	L	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	48
		Total des périodes	240

v

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant. Arlon, le 23 octobre 2002.
J. Soblet, inspecteur.



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : **14 NOV. 2002**

Signature :

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'EFFECTUER toutes les manœuvres afférentes à la conduite d'un véhicule de moyenne capacité pour conduire celui-ci en toute sécurité en agglomération, sur route et sur autoroute dans le strict respect du code de la route;
- de MAITRISER des compétences théoriques et pratiques pour le maintien en bon état de son véhicule (propreté et mécanique);
- d'ADOPTER une conduite défensive;
- de CHARGER ET DÉCHARGER des marchandises, manuellement et mécaniquement, en toute sécurité;
- de DÉVELOPPER des capacités relationnelles en tenant compte des caractéristiques psychologiques, sociales, culturelles et physiques de ses interlocuteurs (clients, collègues, employeurs);
- d'ACQUÉRIR des connaissances techniques et pratiques sur la manière d'aider à se déplacer des personnes à mobilité réduite.

CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

face à une situation-problème liée à un domaine technique et relevant

- ⇒ *du calcul sur les nombres réels,*
- ⇒ *de la représentation d'un graphique, d'un tableau et d'un diagramme,*
- ⇒ *la résolution de problèmes simples de proportionnalité,*
- ⇒ *les relations géométriques et trigonométriques appliquées au triangle rectangle ;*

- d'ANALYSER les composants de la situation et de la traduire en langage mathématique ;
- de GERER les données et de les organiser ;
- de CALCULER et d'INTERPRETER la solution en fonction du contexte du problème.

En français,

- de REPONDRE par écrit à un questionnaire portant sur un texte d'intérêt général ou professionnel ;
- d'ARGUMENTER oralement ses réponses ;
- de REDIGER un texte clair pour exprimer son avis sur un problème d'actualité vu en classe.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Etre titulaire du permis de conduire B et être porteur d'un

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou

Attestation de réussite des unités de formation « Mathématiques appliquées au domaine technique » et « Français de base » dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur

CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de conduite, il est conseillé de ne pas prendre en charge plus de cinq étudiants dans le véhicule utilisé.

CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE

Au départ d'un véhicule mis à sa disposition, dans le strict respect du code de la route, des différentes législations en vigueur, de cartes routières mises à sa disposition, de l'outillage nécessaire et de documents appropriés liés au transport, l'étudiant sera capable de

- de LOCALISER et d'IDENTIFIER l'emplacement des différents témoins et d'INTERPRETER la hauteur du niveau des liquides en fonction de leurs repères spécifiques :
 - ⇒ liquide de refroidissement ;
 - ⇒ huile moteur ;
 - ⇒ huile d'embrayage ;
 - ⇒ liquide lave-glace ;
- de CONTROLER la pression par l'observation visuelle de l'état de déformation des pneumatiques ;
- de CONTROLER la fixation des différentes roues ;
- de VERIFIER et de REMEDIER aux défauts de fonctionnement concernant : les feux, les phares, les rétroviseurs, les panneaux réglementaires, le matériel de bord réglementaire sous les aspects : l'état de propreté, le fonctionnement, la fixation, les réglages, la conformité, ... ;
- de CONTROLER l'état général du véhicule : la propreté du véhicule et du pare-brise, le niveau du réservoir ;
- de S'ASSURER de la présence et de la validité des différents documents disponibles pour la conduite du véhicule ;
- d'EFFECTUER les manœuvres de marche arrière, ligne droite, déplacement latéral, garage, marche arrière, marche avant, stationnement, mise à quai, demi-tour, couloir étroit en marche avant et arrière, ... ;
- d'EFFECTUER les réglages nécessaires afin d'obtenir une position de conduite appropriée ;
- de MANIPULER le levier du changement des vitesses en assurant la passage harmonieux des rapports de vitesse ;
- de CHOISIR les moments de la conduite qui nécessitent l'utilisation des clignoteurs, des appareils de ventilation, des rétroviseurs, des équipements d'éclairage, ... ;
- de REPERER et d'IDENTIFIER les bandes de circulation et de TENIR sa droite dans la bande choisie ;

CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE

- de REPERER et d'IDENTIFIER les marquages au sol (flèches, lignes,...) et de RESPECTER leur désignation ;
- d'IDENTIFIER les panneaux de signalisation ;
- de REPERER les virages, d'ESTIMER leur degré de dangerosité et d'ADAPTER la vitesse et la trajectoire appropriée à la situation ;
- d'ESTIMER sa propre vitesse comme suffisante pour effectuer la manœuvre dans un temps et un espace le plus court possible ;
- de REPERER et d'IDENTIFIER la présence éventuelle d'usagers (avant, arrière, et cotés du véhicule) ;
- de SIGNALER l'intention d'une manœuvre par l'utilisation des clignoteurs ;
- d'EFFECTUER une manœuvre de dépassement dans le respect des conditions de sécurité ;
- de REPERER, d'IDENTIFIER et d'INTERPRETER les panneaux de signalisation indiquant les interdictions du changement de direction ;
- de SIGNALER la manœuvre de dépassement et d'EFFECTUER le changement de direction en tenant compte des autres usagers, de la configuration des lieux et de l'encombrement du véhicule ;
- de S'INTEGRER au trafic lors du changement de bande de circulation, lors de l'entrée et de la sortie d'autoroute ;
- d'ADAPTER sa vitesse selon la disposition des lieux, des conditions climatiques, de la densité du trafic,... ;
- de TENIR les distances de sécurité (en fonction des divers paramètres) et de RESPECTER les limitations de vitesse ;
- d'ANTICIPER et de REAGIR adéquatement devant un obstacle ;
- d'ADOPTER une conduite préventive selon les circonstances rencontrées (neige, brouillard, boue,...) ;
- d'EFFECTUER les contrôles de routine et de RETABLIR, le cas échéant, les niveaux du liquide de refroidissement, de l'huile moteur, de l'huile d'embrayage, du liquide lave-glace ;
- de CONTROLER les organes et les accessoires du moteur et de la transmission ;
- d'EFFECTUER les vidanges et les graissages nécessaires, de REMPLACER les filtres et de PROTEGER les organes et circuits contre le gel ;
- de CHANGER les roues en respectant les caractéristiques des pneumatiques et les consignes de sécurité de la pose et dépose des roues ;
- de NETTOYER le véhicule ;

CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE

- d'ASSURER le remorquage dans le respect des consignes du constructeur et du code de la route ;
- de SIGNALER le véhicule en cas de problème ;
- de RESPECTER la législation en vigueur pour ce qui concerne l'utilisation et le positionnement du disque dans le tachygraphe ;
- de DEVELOPPER des attitudes de civisme en tant que conducteur de véhicule.

4.2. MANUTENTIONS DE CHOSES ET DE PERSONNES

En disposant d'un véhicule opérationnel, et du matériel approprié, l'étudiant sera capable :

- de PRENDRE en charge une personne ou un colis et de se RENDRE à destination sans dommage ;
- de CHARGER et de DECHARGER un véhicule en toute sécurité pour lui et sa marchandise ;
- de CONTROLER les marchandises et leur emballage ;
- d'UTILISER les équipements et les engins de manutention ;
- d'ACCOMPAGNER des personnes à mobilité réduite en toute sécurité ;
- de TRANSFERER une personne à mobilité réduite d'une chaise roulante à un véhicule ;
- de CONDUIRE une chaise roulante en toutes circonstances : escaliers, montées, descentes, passages difficiles,... ;
- d'ACCOMPAGNER en toute sécurité une personne utilisant des béquilles ;
- d'ASSISTER une personne à mobilité réduite dans différentes positions : couchée, assise, debout,...

CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'un véhicule opérationnel, du matériel approprié (cartes, documents du véhicule et autres, engins de manutention, outillage,...)et dans le strict respect du code de la route, des biens et des personnes :

- de PREPARER son véhicule pour le transport de marchandises ou de personnes ;
- d'EFFECTUER le transport et les différentes manutentions de choses ou de personnes y afférentes ;
- d'ETABLIR un carnet de route relatant les différents évènements rencontrés lors du déplacement

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le respect des contraintes données pour établir l'itinéraire demandé ;
- l'exhaustivité des informations contenues dans le carnet de route ;
- le respect des personnes au niveau des manipulations et du langage.

CHAUFFEUR-LIVREUR : CONDUITE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans les domaines de la conduite d'un véhicule et des manutentions des personnes à mobilité réduite..

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

30/03/02
**2. Intitulé de l'unité de formation :****CHAUFFEUR-LIVREUR : TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**CODE DE L'U.F. **251303021E1**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : **205****3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de :

O (1) transition

O (1) ~~qualification~~du degré : O (1) ~~inférieur~~

O (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 251303 U21 E1	Code du domaine de formation : 205
--	---

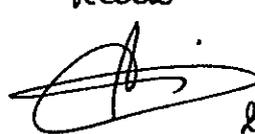
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

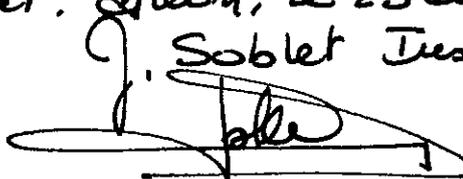
Horaire minimum :

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pratique de logiciels	CT	S	32
Technologies de la communication	CT	S	32
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

rien

 E. Lavoine
 21/11/02.

Néant. Selon, le 23 octobre 02

 J. Soblet Inspecteur

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

14 NOV. 2002

A. COLLINET
 ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

CHAUFFEUR-LIVREUR : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES SPECIFIQUES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- d'UTILISER un logiciel de traitement de texte et un tableur dans ses fonctions élémentaires;
- d'EMPLOYER des moyens de communications comme le GSM, le fax, la photocopieuse dans le cadre de la fonction de chauffeur-livreur ;
- d'ECHANGER des informations à caractère général et technique dans le cadre de sa fonction de chauffeur-livreur ;
- de DEVELOPPER des compétences relationnelles responsables vis-à-vis de son employeur et de la profession.

CHAUFFEUR-LIVREUR : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

face à une situation-problème liée à un domaine technique et relevant

- ⇒ *du calcul sur les nombres réels,*
 - ⇒ *de la représentation d'un graphique, d'un tableau et d'un diagramme,*
 - ⇒ *la résolution de problèmes simples de proportionnalité,*
 - ⇒ *les relations géométriques et trigonométriques appliquées au triangle rectangle ;*
- d'ANALYSER les composants de la situation et de la traduire en langage mathématique ;
 - de GERER les données et de les organiser ;
 - de CALCULER et d'INTERPRETER la solution en fonction du contexte du problème.

En français,

- de REpondre par écrit à un questionnaire portant sur un texte d'intérêt général ou professionnel ;
- d'ARGUMENTER oralement ses réponses ;
- de REDIGER un texte clair pour exprimer son avis sur un problème d'actualité vu en classe.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou

Attestation de réussite des unités de formation « Mathématiques appliquées au domaine technique » et « Français de base » dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur

CHAUFFEUR-LIVREUR : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Pratique de logiciels », il est conseillé de travailler avec un étudiant par poste de travail.

Pour le cours de « Technologies de la communication », il est recommandé à chaque étudiant de disposer de son propre GSM.

CHAUFFEUR-LIVREUR : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. PRATIQUE DE LOGICIELS :

Au départ d'un environnement informatique opérationnel comprenant un logiciel de traitement de texte et un tableur correctement installés, en se limitant aux types de documents rencontrés dans l'exercice de la fonction de chauffeur-livreur, l'étudiant sera capable :

- d'IDENTIFIER sur un schéma proposé, les différents éléments d'un système informatique de base (unité centrale, unités périphériques) ;
- de METTRE en route le système informatique et de CLOTURER la session de travail en cours ;
- d'UTILISER les périphériques, et notamment : le clavier, la souris, l'écran, l'imprimante, le lecteur de disquettes... ;
- de SITUER le rôle du système d'exploitation ;
- de LANCER un logiciel de traitement de texte et un tableur ;
- de METTRE en œuvre des fonctions de base d'un logiciel de traitement de texte pour créer ou modifier un document spécifique à la fonction de chauffeur-livreur ;
- de METTRE en œuvre des fonctions de base d'un tableur pour créer ou modifier un document spécifique à la fonction de chauffeur-livreur ;
- de SAUVEGARDER sur un support approprié les différents documents réalisés (modifiés) ;
- de METTRE en page, de VISUALISER le document de travail et de l'IMPRIMER ;
- d'UTILISER l'aide en ligne et la documentation du logiciel utilisé.

4.2. TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION

Au départ d'un environnement informatique opérationnel et connecté à Internet ou au moyen d'un autre moyen de communication opérationnel, l'étudiant sera capable :

- D'UTILISER les services de base d'un logiciel de courrier électronique pour envoyer et recevoir un message électronique, pour prendre copie et gérer un message et pour envoyer, recevoir et sauvegarder un fichier associé à un message ;

CHAUFFEUR-LIVREUR : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- De RECHERCHER et OBTENIR des informations sur un client en exploitant les ressources du Web au moyen d'un navigateur et d'un moteur de recherche ;
- De DONNER ou de RECEVOIR un appel à l'aide d'un GSM ;
- D'ECOUTER un message sur sa boîte vocale et REAGIR en conséquence ;
- D'UTILISER quelques fonctions avancées d'un GSM comme l'utilisation de la mémoire, le verrouillage du clavier, la déviation d'appels,... ;
- D'ASSURER la maintenance de premier niveau d'un GSM (batteries) ;
- D'ENVOYER correctement un fax ;
- D'UTILISER une photocopieuse dans ses fonctions élémentaires,
- D'ASSURER la maintenance de premier niveau d'un fax ou d'une photocopieuse (remplacement du papier, chargement d'une photocopieuse en papier, remplacement d'un rouleur encreur, débouillage d'un fax ou d'une photocopieuse,...)

CHAUFFEUR-LIVREUR : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'un environnement informatique opérationnel équipé des logiciels adéquats correctement installés et connecté à Internet et/ou au moyen d'un autre moyen de communication opérationnel, l'étudiant sera capable :

- d'ELABORER un document de travail spécifique à la fonction de chauffeur-livreur et comprenant des informations sous forme de texte et/ou de tableau;
- de SAUVEGARDER son travail sur un support approprié ;
- d'IMPRIMER, le cas échéant, le document produit ;
- d'ENVOYER son document à un destinataire choisi parmi sa clientèle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la forme et la présentation du document produit ;
- le choix du moyen de sauvegarde utilisé ;
- la pertinence du moyen de communication utilisé pour transmettre le document de travail.

CHAUFFEUR-LIVREUR : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert

Pour le cours de « Technologies de la communication », l'expert devra justifier d'une expérience certaine et de connaissances actualisées dans le domaine des moyens de communication et des nouvelles technologies.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre-confessionnel~~O (1) ~~Provincial et communal~~O (1) ~~Libre non-confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

30/09/02
**2. Intitulé de l'unité de formation :****CHAUFFEUR-LIVREUR : MESURES D'URGENCE**

CODE DE L'U.F.

251304021E1CODE DU DOMAINE DE FORMATION : **205****3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition
du degré : O (1) ~~inférieur~~O (1) ~~qualification~~

O (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 251304U21E1	Code du domaine de formation : 205
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

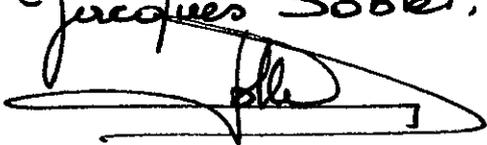
Horaire minimum :

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Premiers soins et accident	CT	B	24
Arrimage des marchandises et législation ADR	CT	B	24
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

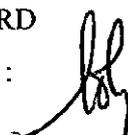
Néant. Arlon, le 23 octobre 2002.
Jacques Soblet, inspecteur.



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : 14 NOV 2002

- (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

CHAUFFEUR-LIVREUR : MESURES D'URGENCE

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES SPECIFIQUES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de MAITRISER les bases fondamentales de sécurité en vue de pouvoir assurer les premiers secours dans des conditions optimales;
- d'UTILISER le moyen de communication le plus adéquat en cas d'urgence ;
- de MAITRISER les bases fondamentales de la législation ADR ;
- de LUTTER efficacement contre un début d'incendie ;
- d'ASSURER le suivi en cas d'accident ou d'incident ;
- de DEVELOPPER des compétences relationnelles responsables vis-à-vis de son employeur et de la profession.

CHAUFFEUR-LIVREUR : MESURES D'URGENCE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En mathématiques,

face à une situation-problème liée à un domaine technique et relevant

- ⇒ *du calcul sur les nombres réels,*
- ⇒ *de la représentation d'un graphique, d'un tableau et d'un diagramme,*
- ⇒ *la résolution de problèmes simples de proportionnalité,*
- ⇒ *les relations géométriques et trigonométriques appliquées au triangle rectangle ;*

- d'ANALYSER les composants de la situation et de la traduire en langage mathématique ;
- de GERER les données et de les organiser ;
- de CALCULER et d'INTERPRETER la solution en fonction du contexte du problème.

En français,

- de REPONDRE par écrit à un questionnaire portant sur un texte d'intérêt général ou professionnel ;
- d'ARGUMENTER oralement ses réponses ;
- de REDIGER un texte clair pour exprimer son avis sur un problème d'actualité vu en classe.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Etre titulaire du permis de conduire B et

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou

Attestation de réussite des unités de formation « Mathématiques appliquées au domaine technique » et « Français de base » dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur

CHAUFFEUR-LIVREUR : MESURES D'URGENCE

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière

CHAUFFEUR-LIVREUR : MESURES D'URGENCE

4. PROGRAMME DES COURS

4.1. PREMIERS SECOURS ET ACCIDENT :

En disposant du matériel nécessaire pour assurer les premiers soins et dans le respect de la victime, l'étudiant sera capable :

- de **DEPLACER** une victime en toute sécurité ;
- d'**OBSERVER** l'état des fonctions vitales d'une victime ;
- d'**AGIR** en présence d'une hémorragie importante ;
- de **RECONNAITRE** une victime inconsciente et d'**AGIR** en conséquence ;
- d'**AGIR** en présence d'une victime consciente présentant un malaise cardiaque ou autres ;
- de **RECONNAITRE** un arrêt cardio-respiratoire et d'**AGIR** en conséquence ;
- d'**AGIR** en présence d'une plaie ou brûlure grave.
- de **REEMPLIR** un constat d'accident ;
- d'**ETABLIR** un périmètre de sécurité ;
- de **DETERMINER** le type et l'ampleur de l'accident et d'**AGIR** en conséquence ;
- d'**UTILISER** le moyen de communication le plus adéquat pour appeler les services de secours

4.2. ARRIMAGE DES MARCHANDISES ET LEGISLATION ADR

L'étudiant sera capable :

- de **JUSTIFIER** l'emplacement d'une combinaison de charges lourdes et de charges légères lors d'un transport avec un véhicule de manutention ;
- de **JUSTIFIER** l'emplacement des marchandises ADR et colis express lors d'un transport avec un véhicule de manutention ;
- d'**EXPLIQUER** le respect de la distance entre denrées alimentaires et produits ADR ;
- d'**EXPLIQUER** les différentes techniques d'arrimage des marchandises mobiles et glissantes lors d'un transport avec un véhicule de manutention ;
- de **DEFINIR** les expressions suivantes : arrêt roue droite, arrêt point mort, arrêt frein à main activé, arrêt fourches au sol et former le contact ;
- d'**IDENTIFIER** la ou les techniques permettant de monter ou de descendre d'un chariot correctement ;

CHAUFFEUR-LIVREUR : MESURES D'URGENCE

- de COMMENTER les règles de sécurité relatives au transport manuel des marchandises et en EVALUER les répercussions sur sa santé personnelle ;
- de RECONNAITRE les produits dangereux ainsi que leurs pictogrammes ;
- d'ENUMERER les principales prescriptions de manutention du RGPT ;
- d'APPLIQUER strictement les règlements relatifs à l'ADR et d'en EVALUER les conséquences en cas de manquements sur les points :
 - ⇒ consignes de sécurité ;
 - ⇒ règles de circulation ;
 - ⇒ réglementation relative au stockage et à la manipulation
- de CONSULTER et d'INTERPRETER le diagramme de chargement pour éviter les surcharges ;
- de DEDUIRE les principales règles de sécurité relatives à la conduite d'un véhicule de manutention au départ de situations concrètes d'accident (à titre d'exemples : le respect de la hauteur de garde au sol, le klaxon dans les angles morts, le respect des distances, les équipements de sécurité, l'adaptation de la vitesse, l'utilisation des rétroviseurs et du frein à main, les interdictions de circuler,...).

CHAUFFEUR-LIVREUR : MESURES D'URGENCE

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'une situation simulée d'un accident impliquant des personnes ou un transport de matières dangereuses et dans le respect du code de la route, des biens et des personnes:

- d'ETABLIR un périmètre de sécurité et PREVENIR, le cas échéant, les secours par le moyen de communication le plus efficace ;
- de VENIR en aide aux victimes en attendant les secours ;
- d'APPLIQUER la législation en vigueur dans l'hypothèse d'un accident appliquant des matières dangereuses ;
- de REMPLIR les documents liés à l'accident ;
- d'EFFECTUER les démarches administratives indispensables en vue d'obtenir la régularisation des différents problèmes engendrés par l'accident

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la rapidité utilisée pour établir le périmètre de sécurité et de son efficacité ;
- l'efficacité de l'aide apportée aux victimes
- le respect de la réglementation ADR ;
- l'exhaustivité des informations contenues dans les documents liés à l'accident ;
- l'efficacité du suivi accordé aux démarches administratives.

CHAUFFEUR-LIVREUR : MESURES D'URGENCE

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de l'arrimage des marchandises et de la législation ADR.

L'expert, dans le cadre du cours de « Premiers soins et accident » sera une personne ayant obtenue une certification auprès d'un organisme agréé et disposant d'une expérience professionnelle (Croix-Rouge,..).

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**COMMUNICATION: EXPRESSION ORALE ET ECRITE,
LEGISLATION PROFESSIONNELLE DANS LE MILIEU
INDUSTRIEL**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 035009U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001
sur avis conforme de la Commission de concertation**

COMMUNICATION: EXPRESSION ORALE ET ECRITE, LEGISLATION PROFESSIONNELLE DANS LE MILIEU INDUSTRIEL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à faire acquérir, en expression orale et écrite, des compétences d'expression, de compréhension, d'analyse et de synthèse de messages structurés, écrits et oraux, d'intérêt général ou technique.

En outre elle permet :

à partir de situations vécues par les étudiants et de documents réels relevant notamment des droits et obligations du demandeur d'emploi, de la mutuelle,

- ◆ de rendre compte de l'information contenue dans différents documents administratifs relatifs au droit social et de compléter ceux – ci.

Il sera sensibilisé à l'importance de l'écoute et amené à consulter des informations tout en développant l'esprit critique devant les sources d'informations.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

- ◆ de comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond;
- ◆ d'émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale de la communication orale et écrite et législation	CT	F	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

au départ de supports de types variés, écrits, oraux et audio - visuels, de portée générale ou en rapport avec la formation professionnelle et de documents administratifs (formulaires d'assurance, mutuelle, allocations familiales, factures, déclaration d'accident, contrat de travail,...) dont la durée d'expression est comprise entre 5 et 10 minutes,

en expression orale ,

- ◆ de reformuler, auprès des personnes qui font appel à ses prestations, l'essentiel d'un message écrit ou oral ;
- ◆ de poser des questions pour clarifier sa compréhension du message ;
- ◆ d'exprimer des messages clairs et adaptés à l'interlocuteur ;
- ◆ de critiquer le contenu du message ;
- ◆ de présenter un exposé oral n'excédant pas 5 minutes ;
- ◆ de répondre oralement à une annonce d'offre d'emploi;

en expression écrite,

- ◆ de rédiger avec clarté des notes dans le respect des règles orthographiques et grammaticales ;
- ◆ de rédiger un résumé structuré et ne dépassant pas le tiers du message initial, fidèle aux idées de l'émetteur ;
- ◆ de rédiger un CV et la lettre d'accompagnement en réponse à une offre d'emploi précise ;
- ◆ de se présenter de façon adéquate devant un employeur pour un entretien d'embauche ;
- ◆ de compléter les documents suivants :
 - ◆ un contrat de formation professionnelle,
 - ◆ des documents relatifs au métier,
 - ◆ des documents relatifs à la mutuelle.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :
au départ d'un texte écrit et/ou d'une communication orale dont la durée d'expression est comprise entre 5 et 10 minutes,

- ◆ d'interpréter les termes d'un contrat de travail ou d'une feuille de paie ou de tout autre document inhérent à l'exercice de la profession ;
- ◆ de rédiger un rapport d'observation succinct en soignant son expression écrite et son orthographe ;
- ◆ de rédiger un C.V. ;
- ◆ de se présenter de façon adéquate devant un employeur pour un entretien d'embauche.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la clarté, la correction et la cohérence de l'expression,
- ◆ la capacité de distinguer l'essentiel de l'accessoire.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

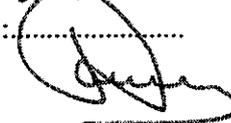
Néant.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION
STAGE**1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

3/03/02
**2. Intitulé de l'unité de formation :****STAGE : CHAUFFEUR-LIVREUR**

CODE DE L'U.F. 25 1305 U21 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
---	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation : (1) Enseignement secondaire de : (1) transition
du degré : (1) inférieur (1) ~~qualification~~
 (1) supérieur (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Sans objet (pas d'annexe n° 3)**8. Programme :**

8.1. Etudiant

Repris en annexe n° 4 de 1 page

8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 2593 05 U21 E1	Code du domaine de formation : 205
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : 400 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

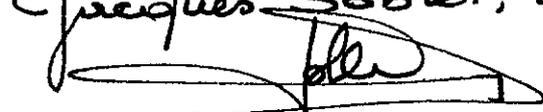
<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		- par étudiant - par groupe d'étudiants
PP	O	40

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

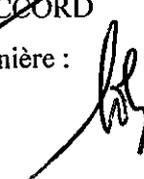
Néant. Arlon, le 23 octobre 2002
Jacques Soblet, inspecteur.



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



14 NOV. 2002

Date :

A. COLLINET
Signature ADM. PEDAG.

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF STAGE : CHAUFFEUR-LIVREUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de DEVELOPPER des compétences relationnelles responsables vis-à-vis de son entreprise et de la profession.
- de DECOUVRIR le milieu professionnel et d'EXERCER son métier de chauffeur-livreur ;

UF STAGE : CHAUFFEUR-LIVREUR

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

En chauffeur-livreur : organisation de la distribution

- d'ETABLIR l'itinéraire du transport des marchandises en tenant compte des contraintes économiques pour en rédiger sa feuille de route ;
- de REMPLIR et de VERIFIER la validité de tous les documents personnels et professionnels permettant d'effectuer le transport dans de bonnes conditions ;
- de CALCULER le coût d'une course en fonction de contraintes définies préalablement.

En chauffeur-livreur : conduite

- de PREPARER son véhicule pour le transport de marchandises ou de personnes ;
- d'EFFECTUER le transport et les différentes manutentions de choses ou de personnes y afférentes ;
- d'ETABLIR un carnet de route relatant les différents événements rencontrés lors du déplacement

En chauffeur-livreur : travail administratif

- de CONSTRUIRE un document de travail spécifique à la fonction de chauffeur-livreur et comprenant des informations sous forme de textes et de tableaux;
- de SAUVEGARDER son travail sur un support approprié ;
- d'IMPRIMER, le cas échéant, le document produit ;
- d'ENVOYER son document à un destinataire choisi parmi sa clientèle.

En chauffeur-livreur : mesures d'urgence

- d'ETABLIR un périmètre de sécurité et PREVENIR, le cas échéant, les secours par le moyen de communication le plus efficace ;
- de VENIR en aide aux victimes en attendant les secours ;
- d'APPLIQUER la législation en vigueur dans l'hypothèse d'un accident appliquant des matières dangereuses ;
- de REMPLIR les documents liés à l'accident ;
- d'EFFECTUER les démarches administratives indispensables en vue d'obtenir la régularisation des différents problèmes engendrés par l'accident

UF STAGE : CHAUFFEUR-LIVREUR

En code de la route,

- Etre titulaire du permis de conduire B ;

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

- Attestation de réussite des unités de formation :
 - ⇒ Chauffeur-livreur : organisation de la distribution
 - ⇒ Chauffeur livreur : conduite
 - ⇒ Chauffeur-livreur : travail administratif
 - ⇒ Chauffeur –livreur : mesures d'urgence

dispensées dans l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

et

- Etre titulaire du permis de conduire B.

UF STAGE : CHAUFFEUR-LIVREUR

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

UF STAGE : CHAUFFEUR-LIVREUR

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

4.1. Programme pour les étudiants

Au départ d'un véhicule mis à sa disposition , dans le strict respect du code de la route, des biens et de personnes, des différentes législations en vigueur, de cartes routières mises à sa disposition, de l'outillage nécessaire et des documents appropriés liés au transport, l'étudiant sera capable :

- de PARTICIPER et ou de CONDUIRE un véhicule destiné à la livraison de marchandises ou au transport de personnes
- de REMPLIR tous les documents liés au transport de la marchandise ou de personnes;
- de RESPECTER la législation du transport routier, à la réglementation ADR relative au transport des matières dangereuses ;
- d'ADOPTER une attitude responsable en cas d'accident de personnes ou de marchandises;
- de RESPECTER le contenu du contrat de stage ;
- de S'INTEGRER dans une équipe de travail ;
- d'ETABLIR une relation professionnelle avec ses clients et son employeur ;
- de RESPECTER les règles de sécurité et d'hygiène vis-à-vis des personnes transportées ;
- de S'ADAPTER à un horaire et à un rythme de travail ;
- de COMPLETER son rapport de stage ;
- de PREPARER, en partenariat avec l'entreprise, son évaluation personnelle et globale du stage en assistant assidûment aux différents moments d'évaluation du stage organisés par l'institution scolaire.

4.2 Programme pour le personnel charge de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- AIDER l'étudiant à négocier un contrat de stage avec une entreprise de transport dans la perspective de son développement et de son autonomie ;
- ASSURER le suivi du stage ;
- S'ASSURER de son intégration dans l'entreprise;
- ORGANISER, au sein de l'institution scolaire et en en partenariat avec l'entreprise, les moments permettant l'évaluation personnelle et globale du stage de l'étudiant.

UF STAGE : CHAUFFEUR-LIVREUR

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en respectant les délais imposés par le Conseil des études pour la remise du rapport :

- de REDIGER son rapport de stage en décrivant :
 - le contexte professionnel au sein de l'entreprise,
 - les différentes tâches exécutées pendant le stage,
 - son évaluation tant sur le plan relationnel que sur le plan technique ;
- de DEFENDRE son rapport oralement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des différentes réglementations, la précision, la concision et la cohérence du rapport ;
- la valeur critique de l'évaluation.
- le soin et la qualité du rapport établi ;
- le respect des délais imposés par le Conseil des études pour la remise du rapport.

UF STAGE : CHAUFFEUR-LIVREUR

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans les domaines du transport des marchandises et des personnes à mobilité réduite.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION
EPREUVE INTEGREE

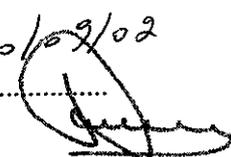
1. La présente demande émane du réseau :

 (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

30/09/02


2. Intitulé de l'unité de formation :

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :**CHAUFFEUR-LIVREUR**CODE DE L'U.F. **2513 00 U22 E1**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : **205**

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

 (1) Enseignement secondaire de :
du degré : (1) ~~transition~~
 (1) ~~inférieur~~ (1) qualification
 (1) supérieur (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme :

8.1. Etudiant

Repris en annexe n° 4 de 2 pages

8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 2513 00U22 E1	Code du domaine de formation : 205
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U
Z

11.1. Etudiant : 60 périodes

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	CT	I	18
Epreuve intégrée de la section	CT	I	2
Total des périodes			20

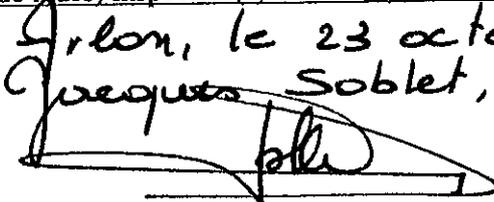
✓

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

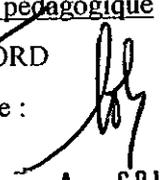
Vécut. Grillon, le 23 octobre 2002.
Jacques Soblet, inspecteur



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET
Signature : ADM. PEDAG.

Date : 14 NOV. 2002

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CHAUFFEUR-LIVREUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de DETERMINER son projet professionnel de manière individuel et autonome ;
- de RECHERCHER activement un emploi qu'il lui convient ;
- de DEVELOPPER des compétences techniques et relationnelles en tant que futur chauffeur-livreur ;
- de DEVELOPPER des compétences d'autonomie, de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique avec les personnes de son entourage.
- d'UTILISER les capacités terminales des unités de formation déterminantes composant la section en vue de lui permettre de conduire un véhicule de livraison dans le respect des différentes législations en vigueur ;

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
CHAUFFEUR-LIVREUR

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Néant.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
CHAUFFEUR-LIVREUR

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CHAUFFEUR-LIVREUR

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

4.1. Programme pour les étudiants

Au départ d'un véhicule de livraison mis à sa disposition, dans le strict respect du code de la route, des biens et des personnes, des différentes législations en vigueur, de cartes routières mises à sa disposition, de l'outillage nécessaire et des documents appropriés liés au transport, l'étudiant sera capable :

- De VERIFIER, d'EQUIPER et de CONTROLER l'état du véhicule de livraison avant le transport ;
- D'EFFECTUER les manœuvres et manutentions proposées par le Conseil des études ;
- D'ETABLIR un itinéraire permettant de se rendre d'un point de départ à un point d'arrivée, sur base d'une proposition du Conseil des études ;
- D'EFFECTUER l'itinéraire imposé par le Conseil des études dans le respect des différentes réglementations ;
- De REMPLIR tous les documents liés au transport d'une marchandise imposée par le Conseil des études ainsi que les documents afférents à un accident défini par le Conseil des Etudes;
- De CONSTITUER un dossier technique comprenant :
 - les particularités de l'itinéraire choisi,
 - les problèmes rencontrés pour préparer le véhicule de livraison ainsi que ceux rencontrés lors des différentes manœuvres et manutentions effectuées ,
 - les problèmes rencontrés lors de la réalisation de l'itinéraire imposé et leurs résolutions,
 - les documents complétés permettant le transport de la marchandise donnée dans le respect des différentes réglementations ;
 - les documents afférents à l'accident proposé par le Conseil des Etudes;
 - l'évaluation de ses compétences, ses aptitudes, et ses manques ;
 - un curriculum vitae attractif en vue de décrocher un emploi ;
 - un bilan de ses compétences et, en fonction de celles-ci, de déterminer son projet professionnel adéquat ;
 - les démarches entreprises en vue de décrocher rapidement un emploi de chauffeur-livreur ;
 - ses réactions en tant que futur chauffeur-livreur.

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CHAUFFEUR-LIVREUR

4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- VERIFIER régulièrement le bon déroulement du travail d'élaboration du dossier technique ;
- SUIVRE son évolution dans l'élaboration de son dossier technique ;
- AIDER le stagiaire dans la recherche d'un futur emploi ;
- AMENER l'étudiant à construire son évaluation personnelle et son projet personnel ;
- CONSEILLER l'étudiant dans les démarches entreprises pour obtenir rapidement un emploi ;
- CONSEILLER l'étudiant dans la préparation de l'épreuve intégrée proprement dite ;
- PROPOSER les critères de présentation du dossier technique au Conseil des études ;

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CHAUFFEUR-LIVREUR

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en respectant les délais imposés par le Conseil des études pour la remise du dossier technique :

- de PRESENTER celui-ci conformément aux critères préalablement définis quant au contenu, au style et à l'orthographe ;
- de le DEFENDRE oralement en prouvant qu'il a intégré les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires des unités de formation déterminantes de la section ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité du dossier technique sur les plans de la présentation et de la réalisation (précision, clarté et exhaustivité des informations techniques) ;
- la clarté de l'exposé et l'emploi judicieux du vocabulaire technique ;
- la pertinence des arguments développés lors de la défense orale
- la pertinence des arguments et des informations fournies pour défendre son projet personnel

UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
CHAUFFEUR-LIVREUR

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la conduite d'un véhicule de livraison.